

AUTORISATION PARENTALE

Cette autorisation est obligatoire pour participer à la soirée TEEN PARTY du 23 octobre 2026 organisée par la Ruche en partenariat avec le service jeunesse et le PIJ de la communauté de communes de l'Orée de Bercé-Belinois à La salle Belinoise, rue de la Noé Gourdé 72220 Laigné-Saint-Gervais de 18h30 à 23h30.

Conditions particulières pour l'accès à la soirée :

- Soirée sans alcool : Toute personne ayant consommé de l'alcool ou des substances illicites se verra refuser l'entrée. Un contrôle alcoolémie pourra être exigé pour entrer.
- Pas d'accès à la soirée après 21h.
- Toute sortie est définitive.
- Présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, carte vitale, BSR, livret de famille) physique ou sur téléphone. Vous pouvez nous la présenter sur téléphone ou en photocopie afin de ne pas perdre l'originale.
- Il n'y a pas de bus, pas de navette mise à disposition pour cette soirée (exception faite des espaces jeunes).
- L'entrée est à 10€ avec softs illimités – Paninis disponibles toute la soirée, préparés par les jeunes du service jeunesse de l'Orée de Bercé-Belinois (3€ le panini).
- La Ruche n'est pas responsable de vos objets/vêtements.
- Les consommations proposées sont uniquement sans alcool, offertes et à volonté.

• Je soussigné(e) Mr / Mme _____ le parent ou le/la représentant/e légal/e de :

Prénom : _____ Nom : _____

Né (e) le : _____ à _____

Habitant : Rue : _____ code postal : _____

Ville : _____ Numéro de téléphone : _____

- ☐ Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'organisation et l'autorise à participer à la Teen Party à La Belinoise, rue de la Noé Gourdé 72220 Laigné-Saint-Gervais
- ☐ J'autorise le Centre Social à réaliser des photos et des vidéos et à les utiliser pour valoriser/promouvoir les activités de la Ruche (Site internet, Réseaux sociaux...).
- ☐ J'autorise mon enfant à partir seul de la Teen Party à 23h30.
- ☐ J'autorise _____ à venir récupérer mon enfant à la fin de la soirée.

Signature du/de la représentant/e légal/e :